

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 5 MARS 2026 A 20 H 30

Date de la convocation : 19 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombres de membres excusés : 2

Nombre de membres absent : 1

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – JURINE T. – COUTURIER A. - DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. – REBOUX A. – RICO S. – THIVOLET D. – VERCHERAND P. - VIAL F. – Mmes TRICAUD M. – ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES : M. DE OLIVEIRA F. (*a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles*) – Madame MOREL P. (*a donné procuration à Mme TRICAUD Magali*)

ABSENT : Monsieur PALLUAT DE BESSET D.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilles PONVIANNE

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Monsieur Gilles PONVIANNE est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2026 ;
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 ;
- Affectation du résultat 2025 ;
- Amortissements et neutralisations : ACI et fonds de concours versés à LFA
- Vote du budget primitif 2026 ;
- Fongibilité des crédits en M57 ;
- Organisation des élections municipales du 15 mars 2026 ;
- Divers :
 - Ecole
 - Salle Grenette

1 – Vote du CFU 2025 - Délibération N° DEL2026-03-3

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} Adjoint, et Monsieur Thierry JURINE, Adjoint aux finances, présentent les chiffres du compte financier unique de l'exercice 2025 établi par le SGC de MONTBRISON et la commune :

EXERCICE 2025 FONCTIONNEMENT		EXERCICE 2025 INVESTISSEMENT	
RECETTES	429 615.29 €	DEPENSES	347 455.47 €
DEPENSES	311 638.98 €	RECETTES	242 832.02 €
RESULTATS EXERCICE	117 976.31 €	RESULTAT EXERCICE	- 104 623.45 €
EXCEDENT REPORTE	83 594.54 €	EXCEDENT REPORTE	17 567.97 €
EXCEDENT CUMULE	201 570.85 €	RESULTAT CUMULE	- 87 055.48 €
		RESTES A REALISER DEPENSES	82 887.25 €
		RESTES A REALISER RECETTES	82 87.25 €
		REPORT EN N+1 (RAR)	- 87 055.48 €

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2025.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	13
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

2 – Affectation du résultat 2025 – Délibération N° DEL2026-03-3

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} Adjoint, et Monsieur Thierry JURINE, Adjoint aux finances, informent le Conseil qu'il est obligatoire d'affecter une partie du résultat 2025 à la section d'investissement pour 87 055.48 € minimum, à hauteur du déficit d'investissement de l'année 2025. Néanmoins, compte tenu des travaux d'investissement prévus pour l'année 2026, il est proposé d'affecter 100 000 € du résultat 2025 à la section d'investissement du BP 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette affectation à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

3 – Amortissement et neutralisation de l'Attribution de Compensation en Investissement – Délibération n° DEL2026-03-4

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation autorise, depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI et leurs communes membres à comptabiliser sur leur section d'investissement la part d'attribution de compensation relative aux charges d'investissement transférées. L'attribution de compensation d'investissement versée par la commune à Loire Forez Agglomération doit obligatoirement être amortie, et peut l'être sur un an. Afin de maintenir l'intérêt de la comptabilisation d'une attribution de compensation en section d'investissement, l'amortissement obligatoire peut être neutralisé sur le plan budgétaire.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve ce choix budgétaire à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

4 – Amortissement et neutralisation du fonds de concours versés à Loire Forez Agglomération - Délibération n°DEL2026-03-5

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions d'équipements versées par les communes doivent obligatoirement être amorties, et peuvent l'être sur un an. Afin de maintenir l'intérêt de la comptabilisation des subventions d'équipement versées en section d'investissement, l'amortissement obligatoire peut être neutralisé sur le plan budgétaire.

Approuvé à l'unanimité, sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

5 – Vote du budget primitif 2026 – Délibération n°DEL2025-03-6

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances présentent au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2026 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	DEPENSES BP 2026	FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	RECETTES BP 2026
011 / CHARGES A CARACTERES GENERAL	154 723.51 €	002 / EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	101 570.85 €
012 / CHARGES DE PERSONNEL	153 000.00 €	013 / ATTENUATIONS DE CHARGES	500.00 €
014/ ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 185.27 €	042/ OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	25 839.97 €
023 / VIREMENT A SECTION D'INVESTISSEMENT	69 962.07 €	70 / PRODUITS DES SERVICES	32 200.00 €
65 / AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	42 100.00 €	73 / IMPOTS ET TAXES	20 000.00 €
66 /CHARGES FINANCIERES	4 300.00 €	731 / FISCALITE LOCALE	215 500.00 €
67/ CHARGES SPECIFIQUES (EXCEPTIONNELLES)	1 500.00 €	74 / DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	64 500.00 €
68/ DOTATIONS AUX PROVISIONS	500.00 €	75 / AUTRES PRODUITS DE GESTIONSCOURANTE	20 000.00 €
042/OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	25 839.97 €	76 / PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
TOTAL	480 110.82 €	77 / PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00 €
		TOTAL	480 110.82 €

INVESTISSEMENT - CHAPITRES	DEPENSES BP 2026	INVESTISSEMENT - CHAPITRES	RECETTES BP 2026
001 / SOLDE D'EXECUTION D'INV. REPORTE	87 055.48 €	001 / SOLDE D'EXECUTION D'INV. REPORTE	0.00 €
040/ OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 839.97 €	021/ VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	69 962.07 €
041/ OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00 €	040/ OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 839.97 €
10/ DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	0.00 €	041/OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00 €
13/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0.00 €	10/ DOTATIONS FONDS DIVERS	143 000.00 €
16/ REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	41 487.62 €	13/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	166 125.00 €
20/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00 €	16/ EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0.00 €
204/ SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS	25 839.97 €		
21/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	224 704.00 €		
TOTAL	404 927.04 €	TOTAL	404 927.04 €

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel 2026 tel que présenté.

➤ VOTE

En exercice	15	POUR	14
Présents	12	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	14

6 – Fongibilité des crédits en M57 - Délibération n°DEL2026-03-7

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder chaque année à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune. La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

7 – Organisation des élections municipales du 15 mars 2022

Monsieur le Maire rappelle les horaires de tenue du bureau de vote pour les élections municipales du dimanche 15 mars 2026 et propose un planning.

8 – Divers

➤ **Ecole :**

Madame Valérie ARTHAUD indique au Conseil que les effectifs sont toujours en hausse. Il y a actuellement 95 élèves au RPI. L'effectif prévu pour la rentrée 2026-2027 est de 103. Une demande d'ouverture de classe provisoire a été formulée par l'équipe enseignante. Si cette dernière est accordée, il apparaît préférable que cette 5^{ème} classe soit ouverte à l'école de Cleppé pour pouvoir regrouper sur le même site les élèves de la Grande Section au CE2.

Dans les prévisions des rentrées suivantes, les effectifs se stabiliseraient entre 98 et 99 élèves.

➤ **Salle Grenette :**

Suite aux demandes de lave-vaisselles formulées, des devis ont été demandés. Il est notamment proposé un devis de 925 € HT pour un lave-vaisselle industriel dont les dimensions permettent l'installation à la salle Grenette. Ce devis est validé à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du 13 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2026 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

Clôture de la séance à : 21 heures 30.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Gilles PONVIANNE,

Secrétaire de séance :



Procès-verbal de séance
Mairie de STE FOÏ ST SULPICE